



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

randonnées

Question écrite n° 96142

Texte de la question

M. Frédéric Reiss interroge Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur le bilan des plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). En effet la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 a donné aux conseils généraux la responsabilité d'établir des PDIPR. Ces plans amenés à être réactualisés régulièrement, mobilisent une énergie considérable tant pour les collectivités territoriales concernées que pour les nombreux partenaires appelés à participer à leur élaboration. Ainsi, dans le Bas-Rhin pour l'ensemble des sentiers de randonnée, les associations concernées sont amenées à établir des fiches pour chaque commune traversée et pour chaque sentier indiquant de nombreuses données (parcelles, distances, date de création et délibération du conseil municipal, coordonnées du responsable du sentier, etc.). Face à l'importance des moyens humains à mettre en oeuvre, il souhaite connaître les enjeux liés à ces plans ainsi que des exemples d'utilisation des données rassemblées. Enfin, il souhaite savoir dans quelle mesure un assouplissement de la réglementation peut être envisagé afin de simplifier le droit applicable.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Reiss](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96142

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 2010, page 13440

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)